

Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt

Grévin et compagnie – Parc Astérix
Autoroute A1
60128 PLAILLY

Réf. : 0100027129

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles
L181-1 et suivants du code de l'environnement.

Accusé de réception

Beauvais, le 8 avril 2024

Madame, Monsieur,

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande et en application des articles R.181-16 et D.181-15-9 du code de l'environnement notamment, je vous informe que votre dossier de demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant l'opération suivante est réputé complet :

Aménagement global du parc Astérix

Votre dossier s'inscrit dans la procédure d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative.

Au vu de votre demande d'autorisation environnementale, les procédures traitées dans le cadre de votre dossier sont les suivantes :

- Autorisation loi sur l'eau ;
- Autorisation de défrichement ;
- Dérogation espèces protégées.
-

Votre dossier a été transmis au service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise qui est chargé de coordonner l'instruction de ce dossier, dont l'adresse est rappelée en pied de ce courrier, et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par
subdélégation
L'adjointe à la responsable du
service Eau, Environnement et
Forêt



Coline GRABINSKI

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.